**²**

**Compte rendu du C.A de l’A.J.F.R. O**

**11-04-2021**

**LISTE DES PRESENTS :**

FRANCINEAU Peggy

DENIS Michel

FERNANDO Luis

MELIN Gil

MERCY Marie-Josèphe

PRESSOTTO Christine

PETIT Nadine

ROTTIER Philippe

RIVET Christian

WASIELEWSKI Patricia

**LISTE DES ABSENTS EXCUSÉS**

ARPAGE Monique

BUSUTTIL Sylvie

MILLY Stéphane

MERCIECA Serge

 **Début du C.A à 17h00**

Il s’agit d’un CA « exceptionnel » pour effectuer le dépouillement de l’AG, accueillir les 3 nouveaux administrateurs : DE SA PEIRERA Manuel, MAILLOT Paul Michel, MAYO Jean-Jacques et constituer le bureau.

**1- Le dépouillement : 12** administrateurs sous la présidence de Gil Melin effectuent le dépouillement dont les résultats (PJ1) sont affichés dès le 12 avril sur les 2 panneaux des jardins et envoyés pour information par mail à tous les adhérents/jardiniers. Les questions diverses posées par certains jardiniers auront leur réponse au début du mois de mai.

L’ensemble des documents de l’AG seront consultables sur le site **ajfro.fr** dans le courant du mois de mai.

**2- Accueil des nouveaux administrateurs :** Gil accueille les 3 nouveaux administrateurs en rappelant le rôle du Conseil d’Administration : organe de représentation de l’ensemble des adhérents de l’Association des Jardins familiaux de Ris-Orangis (AJFRO) et les règles de « bonne conduite » que les administrateurs doivent s’appliquer à eux-mêmes. (texte de Gil en PJ2)

**3- Constitution du bureau :** les membres du bureau sont choisis parmi les administrateurs pour une année

-président : Gil MELIN

-vice-président : Michel DENIS

-trésorière : Patricia WASIELEWSKI

- trésoriers adjoints : Christine PRESSOTTO et Jean-Jacques MOLY

-secrétaire : Christian RIVET

-secrétaires adjoints : Marie-Josèphe MERCY et Paul Michel MAILLOT

**4- Questions diverses :**

 Gil fait remarquer que l’AJFRO aura 25 ans en 2023 et qu’il convient de préparer l’avenir de notre association pour ce qui concerne sa gouvernance.

Le travail de Rémi Courgeon qui s’était baladé aux jardins en 2019 sera prêt début 2023 sous la forme d’un récit illustré de 42 pages « mon herbier des gens »

La confection de sac pour les jardiniers par l’Atelier a pris un peu de retard : il faudra réfléchir à une occasion pour leur distribution.

La séance est levée à 18h30

Date du prochain C.A le samedi **1 mai 2021** à 9heures

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Pour  | Contre  | Abstention |
| Quitus donné au président pour son rapport moral  | 160 | 6 | 23 |
| Quitus donné aux secrétaires pour leurs rapport d’activités  | 162 | 7 | 20 |
| Quitus donné à la trésorière pour son rapport financier | 162 | 5 | 22 |
| Candidatures au Conseil d’administration quatre postes sont à pourvoir, quatre candidatures se sont exprimées |
| Mme PRESOTTO Christine | 160 | 3 | 26 |
| Mr. MAILLOT Paul Michel | 158 | 3 | 28 |
| Mr. DE SA PEIREIRA Manuel | 155 | 2 | 32 |
| Mr. MOLY Jean-Jacques | 149 | 3 | 37 |
| Quitus donné au président pour ester\* en justice au nom de l’AJFRO | 155 | 3 | 31 |
| Quitus donné au président et au trésorier pour effectuer toutes opérations sur les comptes bancaires de l’AJFRO. | 160 | 2 | 27 |

*\*Ester = représenter l’association en justice*

Introduction au CA

Avant que nous puissions procéder à l’élection des membres du bureau, je voudrai souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux membres qui nous rejoignent aujourd’hui, même si l’un d’entre eux fut par le passé déjà membre de ce conseil.

 Je voudrai aussi remercier tous les autres, présents ou non pour leur engagement.

Ce premier conseil dans une situation exceptionnelle compte tenu de la crise sanitaire est aussi le moment de rappeler quelques principes qui me sont chers.

Le conseil d’administration n’est pas une association, ce n’est pas non plus l’association, il est par délégation l’organisme de gouvernance qui préside à la destinée de celle-ci dans le respect des règles démocratiques de notre pays, dans le respect des articles des statuts déposés en préfecture de l’Essonne et des articles du règlement intérieur élaboré et validé par lui-même.

A ce titre les membres du conseil d’administration ont forcément une nécessité d’exemplarité dans tous les compartiments de la vie associative : respect du règlement intérieur dans son intégralité, courtoisie et compréhension des jardinières et jardiniers dans la mesure ou ceux-ci sont de bonne foi, empathie dans les relations avec l’ensemble de la communauté jardinière et visiteuse, utilisation rationnelle des matériels et des équipements.

Cet investissement personnel et parfois familial doit avoir pour objet l’amélioration constante :

* De notre site de jardins,
* De la fluidité de son fonctionnement,
* De la pertinence de sa gouvernance,
* Du dynamisme et du rayonnement de l’association ainsi que de la promotion sociale et horticole de ses membres.

La fonction d’administrateur est un engagement bénévole et désintéressé, qui peut procurer quelques facilités mais qui ne doivent en aucun cas être perçues comme un dû et qui doivent être clairement définies et portées à la connaissance de tous.

De cet investissement dépend la reconnaissance qui s’exerce en retour et qui assure la satisfaction et la fierté d’appartenir à ceux qui font progresser les valeurs humanistes, environnementales sociales si nécessaires au monde d’aujourd’hui.

Gil Melin